

PRIME D'ACTIVITÉ



DES STAGIAIRES DORÉNAVANT ÉLIGIBLES

Pour le SNES, le refus du gouvernement aujourd'hui encore d'ouvrir de réelles négociations salariales dans la fonction publique est tout aussi navrant qu'inacceptable. **En 20 ans, les enseignants ont perdu l'équivalent de 2 mois de salaire par an.** Le déclassé salarial de nos professions recrutées à Bac +5 n'émeut pas le ministre de l'éducation nationale qui popularise cette prime au lieu de s'interroger sur la crise de recrutement qui affecte notamment le second degré.

Suite aux mouvements sociaux de l'an passé, le secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique a reçu les organisations syndicales de fonctionnaires. Il s'est contenté de mettre en avant l'élargissement du champ d'application de la prime d'activité à compter du 1er janvier 2019.

Qui ?

- ➔ les collègues célibataires au 1er échelon
- ➔ les célibataires avec enfant jusqu'à 1,8 SMIC
- ➔ les couples sans enfant dès lors que le revenu du conjoint n'excède pas 1,3 SMIC
- ➔ les couples avec enfant dès lors que le revenu du conjoint n'excède pas 1,7 SMIC.

Sur la base des revenus du trimestre précédent sans toucher d'autres prestations.

Pour vous aider le simulateur de la CAF est accessible depuis notre site académique (<https://bordeaux.snes.edu/> rubrique - Entrée dans le métier)

Tous les collègues certifiés, agrégés, CPE, Psy-EN en début de carrière doivent faire la simulation car sans demande préalable, la prime ne sera pas versée.

Comment ?

- toutes les démarches par Internet sur le site de la CAF sont accessibles depuis notre site académique (<https://bordeaux.snes.edu/> rubrique - Entrée dans le métier)
- **déclaration de ressource à renouveler tous les trois mois tant que vous êtes éligible**

Agir sur les salaires

Pour un complément d'informations sur les salaires et pour vous informer sur l'action du SNES, rendez-vous sur notre site national.

Pour la bataille que nous continuons à mener localement concernant les frais de la formation initiale et la question de l'IFF vous pouvez nous suivre :

- <https://bordeaux.snes.edu/> => rubrique - Entrée dans le métier
- Mail : stagiaires@bordeaux.snes.edu
- Hugo Lassalle : 06.12.51.76.56
- Alain Billate : 06.85.87.29.04
- Facebook : Stagiaires SNES Bordeaux